LA FICHE VERTE

Il y a quelques mois, un certain nombre de curieux se sont amassés devant une maison située sur l'un des grands boulevards parisiens. Regardant de plus près on a pu voir le propriétaire du magasin enlever un petit papillon vert qu'on avait collé sur sa vitrine durant la nuit. Nous avons regardé par dessus l'épaule du propriétaire et avons lu la phrase suivante écrite en allemand : « Vive l'Union Soviétique ». Cette fiche avait été collée par des communistes et la machine qui l'avait imprimée en a certainement imprimé beaucoup de semblables. Si jusqu'à ce jour les tracts communistes ont été imprimés en langue française, les agents de l'Internationale ne redoutent plus à présent de provoquer les autorités occupantes dans leur propre langue.

La propagande communiste faite en France occupée ne respectait nullement les accords de politique extérieure réalisés entre l'Allemagne et le conseil soviétique. Elle a soufflé la discorde par en dessous. Elle avait ses agents, quoique les dirigeants du parti communiste de la France se trouvaient en dehors du pays par suite des événements de la guerre. On a constaté que les manœuvres de propagande communiste et anglaise se ressemblaient comme un œuf à un autre. Les deux poursuivaient le même but : Troubler les Français, essayer par tous les moyens de les écarter de la ligne d'une collaboration avec l'Allemagne dans la nouvelle Europe, et de créer le maximum de difficultés aux autorités occupantes, quant aux travaux de reconstruction.

Il ressort nettement de ces constatations que les agents de Moscou ont poursuivi leur travail clandestin contre l'Allemagne et qu'ils ont conclu un accord secret avec les agents de l'Angleterre. Ces faits sont connus depuis longtemps par les milieux français qui manifestent en faveur de l'adhésion de leur pays à la nouvelle Europe.

Leur défense réside dans cette formule : « Marchons contre le gaullisme et contre le communisme, c'est-à-dire contre les forces destructrices dirigées par Londres et Moscou en même temps.

Dans la France non occupée, ces mêmes forces ont fait tout leur possible **pour tirer un profit politique de la misère des Français.** Le Gouvernement de Vichy a été obligé à plusieurs reprises d'arrêter des agents communistes de l'autre côté de la ligne de démarcation. A présent, on a appris par les documents de Berlin que le communisme a attisé des troubles, non seulement en France mais partout où l'influence de l'Allemagne peut se faire sentir, et ceci sans consideration aucune des traités qui ont été conclus avec les puissances de l'Axe. La petite fiche verte, dont nous parlons plus haut, n'est qu'un exemple dans cette offensive sournoise, dont l'instigation vient de Londres et de Moscou.

NOS MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 71

HORIZONTALEMENT. — I. Frais. — II. Petites fenêtres pratiquées dans un toit. — III. Pratiques injustes. L'avant d'un bateau. — IV. Sable marin utilisé comme amendement. — V. Temps insuffisant pour faire une chose. Liquide incolore. — VI. La première personne de tous les temps. Deux lettres de Lisbonne. — VII. Du verbe avoir. Fleuve de Finlande. Chiffre romain. — VIII. Dans l'Hérault. Sans emballage. — IX. Chemin borde de maisons. Greffe — X. Défaut d'information. Manier doucement.

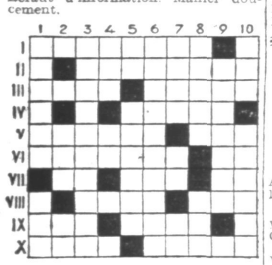

VERTICALEMENT. — 1. Démon. Hutilulement. — 2. Enlève. Seul. — 3. Pertiles en grains (fem.). — 4. Du verbe avoir. Deux lettres de Strasbourg. — 5. Initiale répétée d'un point cardinal. Est marquée par une grande aiguille. — 6. A part l'un de l'autre. — 7. Dans une alternative célèbre. Article. Possessif. — 8. Sorte de rideau. Sans reduction. — 9. Prenom féminin. — 10. Risque. Employer.

SOLUTION DU PROBLEME N° 70

HORIZONTALEMENT. — I. Pignochera. — II. Irradier. — III. Lia. Olim. — IV. Oeier. Nids. — V. Lea. Etes. — VI. Nul. Tu. Aime. — VII. Etes. Rage. — VIII. Rira. Miens. — IX. Alarmes. To. — X. Sesame. Ost.

VERTICALEMENT. — 1. Pilonneras. — 2. Iris. Utile. — 3. Grailleras. — 4. Na. E.E. Sara. — 5. Odorat. M.M. — 6. Cil. Armée. — 7. Heine. Ais. — 8. Ermitage. — 9. Dements — 10. Anesse. Sot.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

DIMANCHE 29 JUIN

9 h. : Récital de piano.
9 h. 30 : Informations.
9 h. 45 : Disques.
11 h. : Récital de violoncelle
11 h. 30 : Musique de chambre
13 h. 15 : Orchestre de danse
14 h. : Récital de violon.
14 h. 25 : Disques.
14 h. 30 : Orchestre.
15 h. : Cycle Schubert.
15 h. 20 : Orchestre.
16 h. 15 : Concert.
16 h. 45 : Sélection de « Paillasse ».
18 h. : Radio-Jeunesse.
19 h. 30 : Informations.
19 h. 45 : Orchestre.
20 h. 15 : Orchestre de danse.

AVIS ET COMMUNICATIONS

PRÉCISIONS A L'INTENTION DES ANCIENS COMBATTANTS

La Délégation Française dans les Territoires Occupés (Secretariat Général des Anciens Combattants) communique :

Malgré les renseignements déjà diffusés, bien des victimes de la Guerre 1939-1940 ignorent encore la marche à suivre pour faire valoir leurs droits.

Il est donc rappelé ce qui suit :

I. — **Pensions.** — Les demandes de pension doivent être adressées par les :

a) **Anciens Militaires invalides,** au Médecin-Chef du Centre de Réforme qui dissert le domicile du demandeur. En zone occupée, il existe des Centres de Réforme à PARIS (139, rue de Bercy), LILLE, ROUEN, LE MANS, ORLEANS, DIJON, NANCY, TOURS, RENNES, NANTES et BORDEAUX.

b) **Veuves, Orphelins, Ascendants,** à l'Intendant, Chef du Service Départemental des Pensions, au chef-lieu du Département où réside le demandeur (pour la Seine, 10, Quai de la Rapée).

c) **Victimes civiles de la Guerre,** qu'il s'agisse d'invalidité ou de décès, à la Préfecture du Département où réside le demandeur.

II. — **Appareillage.** — Les demandes d'appareils de prothèse et d'orthopédie nécessités par les infirmites ouvrant droit à pension, doivent être adressées au Centre d'Appareillage qui dessert le domicile du demandeur. En zone occupée, il existe des Centres d'Appareillage à PARIS, 139, rue de Bercy, ROUEN, RENNES, TOURS, BORDEAUX et NANCY.

III. — **Soins médicaux gratuits.** — Les demandes de soins médicaux gratuits nécessités par les infirmités ouvrant droit à pension d'invalidité, doivent être adressées à la Mairie de la Commune du demandeur ; celle-ci les transmet à la Préfecture qui est chargée d'établir et de délivrer les carnets de bons médicaux et pharmaceutiques.

IV. — **D'une manière générale,** les mutilés et les victimes de guerre qui ont besoin d'une aide morale ou matérielle (secours, hébergement, rééducation professionnelle, prêts, etc...) ont intérêt à s'adresser à l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation dont le siège se trouve au chef-lieu de chaque département (Pour la Seine, à PARIS (9e), 20, rue Le Pelletier).

PAIEMENT DES PRIMES DE DÉMOBILISATION ET D'HABILLEMENT AUX PRISONNIERS RAPATRIÉS

Le Centre d'Administration territorial de Lille (Caserne Souham) communique :

« A dater de ce jour, le paiement aux bureaux du Centre d'Administration territorial de la prime de démobilisation et de la prime d'habillement aux prisonniers de guerre rapatriés est suspendu jusqu'à nouvel ordre, sauf pour les prisonniers de guerre anciens combattants, en cours de rapatriement.

Un avis paraîtra dans la presse lorsque le service sera repris pour l'ensemble. »

LA PROCHAINE SESSION DE LA COUR D'ASSISES DU NORD

Voici le rôle de la session des Assises du Nord s'ouvrant à Douai le mardi 15 juillet.

Mardi 15 juillet : Flèche Auguste, vols qualifiés et vols à Cambrai. A. G. M. Gascard.

Mercredi 16 juillet : Matuszack Valentin, meurtre à Quievrechain, A.G. M. Maraud.

Jeudi 17 juillet : Cappoen Constant, attentats à la pudeur à Hazebrouck et Waymel Emile, attentate à la pudeur à Roubaix. A.G. M. Gascard.

Vendredi 18 juillet : Thomas Andre, viol à La Gorgue. A.G. M. Maraud ; Demessine Albert, attentats à la pudeur à Lomme. A.G. M. Maraud.

Samedi 19 juillet : Danhiez Michel, meurtre à Marly. A.G. M. Gascard.

Lundi 21 juillet : Pruvot Georges, tentative d'assassinat à Vieux-Berquin. A.G. M. Maraud.

Mardi 22 juillet : Bielecki Robert attentats à la pudeur, à Wallers. A.G. M. Gascard.

Mercredi 23 juillet : Trouart Gustave, tentative d'assassinat à Bailleul. A.G. M. Maraud.

Jeudi 24 juillet : Kasperczak Stanislas, vols qualifiés à Douai. A.G. M. Gascard.

Vendredi 25 juillet : Caffier Francois, attentats à la pudeur, à Tetegham, Dujardin Emile, coups mortels à Thivencelles. A. G. M. Maraud.

Samedi 27 juillet : Bulteel Emile, viol, tentative de viol, tentative de meurtre, à Coudekerque-Branche. A.G., M. Gascard.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 29 juin 1941. — Soleil : Lever à 5 h. 52 ; coucher à 21 h. 56.

(Ces heures délimitent le temps d'obscurcissement).

Aujourd'hui : S.S.Pierre et Paul. — Demain : Saint-Martial.

IL Y A UN AN

29 juin 1940. — La commission française d'armistice arrive à Wiesbaden. — Le maréchal Balbo est tué au cours d'un combat aérien au-dessus de Tobrouk.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DE LA PRÉFECTURE

Les coupons de charbon en Juillet

Le Préfet du Nord a arrêté ce qui suit :

Art. 1er. — Sont valables, au cours du mois de juillet 1941, les coupons de la carte de charbon des foyers domestiques portant les numéros 16, 17 et 18.

Le coupon N° 16 représente une quantité de 50 kilos pour toutes les cartes des usagers n'utilisant pas le gaz.

Le coupon N° 17 représente une quantité de :

0 kilo pour les Cartes Blanches (foyers de 1 et 2 personnes) ;
0 kilo pour les Cartes Jaunes (foyers de 3 et 4 personnes) ;
50 kilos pour les Cartes Rouges (foyers de 5 et 6 personnes) ;
50 kilos pour les Cartes Vertes (foyers de 7 personnes et plus).

Le coupon N° 18, valable jusqu'au 31 août 1941, représente une quantité de 50 kilos pour toutes les cartes des usagers n'utilisant pas le gaz et ne pourra être servi dans chaque commune qu'à partir de la date fixée par la Mairie.

Art. 2. — Les livraisons sont interdites au carreau des mines, sauf sur bons d'attribution ou de dépannage délivrés par le *Groupement Charbonnier départemental.*

Dans les communes de la région minière, les livraisons contre les coupons de la *Carte de charbon des Foyers domestiques,* ne pourront être effectuées que sur une autorisation spéciale du Maire, qui comportera le nom et le numéro de la carte de l'usager. Cette autorisation spécifiera que le bénéficiaire est autorisé à se faire livrer, au cours du mois de juillet les quantités de combustible représentées par les coupons N° 16, 17 et 18 de la carte visée. L'autorisation est accordée sur déclaration souscrite en Mairie par les intéressés qui affirmeront n'avoir pas à leur disposition une provision de charbon supérieure à 500 kilos, et s'engageront à ne pas s'opposer à ce que des visites domiciliaires soient faites aux fins de vérification de l'exactitude de leurs déclarations.

Les mêmes formalités sont exigées pour les livraisons aux titulaires *de cartes d'approvisionnement de la Petite Industrie,* dans *toutes les communes du Département sans exception.* Les déclarations devront spécifier que l'usager n'a pas à sa disposition une provision de charbon supérieure à 2/12 des quantités auxquelles donne droit annuellement le tonnage de base porté sur la carte, compte tenu de l'application du coefficient de livraison.

Art. 3. — Tous les coupons portant des *numéros inférieurs à 16* sont périmés à compter du 30 juin 1941.

Les coupons servis en juin seront déposés par les marchans de charbon, sous peine de procès-verbal, avant le 5 juillet et aux fins d'oblitération, dans les mairies des *communes où les livraisons ont été effectuées,* par eux, contre coupons.

Art. 4. — Les coefficients des livraisons à la Petite Industrie applicables au tonnage de base porté sur les Cartes d'approvisionnement, sont fixés en *juillet 1941* à :

70 % pour les Cartes d'approvisionnement des 1re, 2e, et 3e priorités ;
50 % pour les Cartes d'approvisionnement sans indication de priorité, actuellement en possession des usagers.

Exceptionnellement, le coefficient de livraison demeure fixé à 100 % pour les boulangers.

L'inscription des livraisons sur les Cartes d'approvisionnement sera faite obligatoirement à l'encre.

Art. 6. — Les Maires n'ont aucune qualité pour autoriser des marchands à effectuer des livraisons dans des conditions autres que celles prévues au présent Arrêté.

Art. 7. — Les marchands de charbon, les Compagnies minières et les usagers seront tenus pour responsables des irrégularités constatées dans les livraisons et poursuivis en conséquence.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les quantités prévues ont été calculées suivant les attributions faites au Département du Nord pour le mois de juillet et sont réserve de la réalisation effective de ces attributions. Les quantités qui seront *distribuées ne pourront l'être, dans les circonstances actuelles, que dans les limites des arrivages. Aussi, ne pourra-t-il être donné aucune suite aux réclamations qui seront présentées, notamment à la* **Préfecture du Nord, Bureau Départemental des Charbons.**

AVIS AUX CONSOMMATEURS ET AUX ÉPICIERS

Il est interdit d'imposer l'achat de denrées courantes pour avoir des denrées rares

La Préfecture communique :

Il est porté à la connaissance du Ravitaillement général que certains commerçants imposent pour la délivrance de denrées rares l'achat de denrées courantes.

Il est rappelé que cette formule est absolument contraire aux prescriptions de la loi du 21 octobre 1940, qui interdit à l'art. 38, paragraphe 2, de subordonner la vente d'un produit, d'une matière ou d'une denrée quelconque, soit à l'achat concomitant par le client d'autres matières, produits ou denrées, soit à l'achat par le client d'une quantité imposée.

Les contravenants aux dispositions ci-dessus s'exposent à être poursuivis conformément à la loi.

LA FABRICATION DE LA BIÈRE

Les Préfet du Nord et du Pas-de-Calais ont arrêté ce qui suit :

Les dispositions de l'article 1er de l'Arrêté interdépartemental du 5 novembre 1940 susvisé sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« A dater du 24 juin, il est interdit à tous les brasseurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais de fabriquer des bières dont la densité originelle soit inférieure à 1°5 densimétrique ou supérieure à 1°5 densimétrique.

» Cette boisson ne pourra être vendue que sous la dénomination légale de « petite bière ».

Les dispositions de l'article 2 de l'Arrêté interdépartemental du 5 novembre 1940 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« A dater du 1er juillet, il est interdit à tous les brasseurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais, de mettre en vente des bières ne correspondant pas aux conditions fixées par l'article 1er. »

500 GRAMMES DE PAIN AVEC LE TICKET « L »

La Préfecture communique :

Il est porté à la connaissance du public que, durant la semaine du 30 juin au 6 juillet, une distribution exceptionnelle de 500 grammes de pain ou de 375 grammes de farine sera faite à tous les consommateurs contre remise du ticket « L » de la carte de légumes secs et denrées diverses.

LE PRIX DES ŒUFS

Les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais arrêtent :

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les prix de vente maxima des œufs frais français sont fixés ainsi qu'il suit :

D'un poids de 65 à 70 kgs, le mille avec poids minimum de 60 gr. l'œuf, 1.525 par mille, 1.70 au détail ; d'un poids de 60 à 65 kgs, le mille, avec poids minimum de 55 gr. l'œuf, 1.445 fr. par mille, 1.75 au détail ; d'un poids de 55 à 60 kgs, le mille, avec poids minimum de 50 gr. l'œuf, 1.445 fr. par mille, 1.70 au détail ; d'un poids de 50 à 55 kgs, le mille, avec poids minimum de 45 grs l'œuf, 1.398 fr. par mille, 1.65 au détail ; moins de 50 grs, le mille, 1.356 fr., par mille, 1.60 au détail.

Ces prix seront majorés de 100 francs par mille et par mois, à dater du 1er juillet 1941 jusqu'au 1er novembre 1941, en ce qui concerne les prix de gros, et de 0 fr. 10 par œuf en ce qui concerne les prix de détail.

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront poursuivies et punies dans les conditions prévues par la loi du 21 octobre 1940 sur les prix.

MM. les Secrétaires généraux des deux Préfectures, MM. les Sous-Chefs, Maires, Commandants de gendarmerie, les Chefs des Services départementaux des prix, Commissaires de police, Agents des Contributions indirectes des fraudes, des Douanes, des Poids et Mesures et tous Agents du Service du contrôle des prix des deux départements sont chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes des deux départements et inséré aux Recueils administratifs des deux Préfectures.

Fait à Lille, le 27 juin 1941.

L'APPROVISIONNEMENT EN FICELLE LIEUSE

La Préfecture communique :

« La quantité de ficelle-lieuse mise à la disposition du G.I.R.P.I.A. du Nord est extrêmement réduite, ce qui entraîne l'obligation absolue de réserver la ficelle à la seule moisson de blé. Au surplus, les disponibilités sont si faibles que les bénéficiaires de ficelle seront loin de recevoir toutes les quantités nécessaires.

» Les agriculteurs se trouvent donc tous devant une situation bien nette. Aussi doivent-ils réfléchir, dès à présent, à toutes les difficultés qu'ils auront à résoudre dans un mois par suite de cette pénurie de ficelle. Ils doivent prendre toutes précautions utiles. En particulier, ils ne doivent pas ignorer que la fabrication des liens en alfa ou en papier d'une longueur de 1 m. 10 à 1 m. 50 a été entreprise pour compenser en partie le manque de ficelle, qu'ils n'attendent pas la fin de juillet pour commander ces liens à leurs fournisseurs : négociants syndicats, coopératives, sinon les usines productrices ne pourront pas satisfaire les demandes des agriculteurs. Commandez donc **immédiatement** les liens qui vous seront indispensables ».

Je cherche...

Mais non, ne cherchez plus !...

Nos petites annonces se trouvent en dernière page.

Le BACCALAUREAT

Suite

1re PARTIE (SERIE A)

Mercredi 2 Juillet, à 14 h. — MM. Mulliez Stanislas, Noel André ; Mlle Obert Jacqueline; MM. Pareyn Claude, Paternoster Roger, Payen Jean, Payen Pierre, Planckaert Jean, Planckaert Jules, Poli Corrado ; Mlle Porez Eliane ; M. Potey Pierre ; Mlle Poutrel Marguerite ; MM. Pruvot Philippe, Quenson Cyrille, Quesnoy Francis, Queverue Roger ; Mlle Ragon Lucette ; M. Ratel Jean ; Mlle Richard Evelyne ; MM. Riff Michel, Rizet Francis, Robart Jean, Roland Albert.

Jeudi 3 Juillet, à 8 h.— Mlle Roose Gisèle; MM. Ruyffelaere Raoul, Sansen Robert, Sartorius Jean, Scheers Jules, Senis Alexandre, Singier Roger, Six Laurent, Smith Philippe, Soissons Jacques, Steux Léon, Thieuleux Pierre, Tiberghien Henri, Van De Plas Roger ; Mlle Vandermeersch Elisabeth ; MM. Vennin Gérard, Verhelle Camille, Vermersch Georges, Virnot Urbain, Waroquiez Jacques, Warelot Pierre ; Mlle Wattellez Anne-Marie ; M. Zambeaux Paul ; Mlle Bailly Germain.

Jeudi 3 Juillet, à 14 h.— MM. Bellanger Jean, Blary Pierre ; Mlles Bocquillon Michelle,Dumont Jeanne; MM. Groulez Paul, Justin Jacques ; Mlles Lecat Jeannine, Petreigne Micheline, Roche Denise, Apack Yvonne M. Aptel Jean ; Mlles Arnott Geneviève, Auger Paulette ; MM. Bart Roger, Baude Jacques, Belio Lucien, Bigotte Albert, Bille Jean, Boute Jacques ; Mlle Bouchet Pierrette ; M. Boucly Michel ; Mlle Boutin Denise ; M. Boutry Marcel ; Mlle Bricau Eliane.

Vendredi 4 Juillet, à 8 h. — MM. Cambier Jean, Camier Jean, Candas Michel, Capelle Michel ; Mlles Carpeza Marie-Louise, Champion Solange ; MM. Chardant Jean, Cholewka Pierre, Colin Albert, Courtin Gilbert, Croquet Michel, Dabrowski Ladislas, Dambrune Samuel, Darque Roger, Debruge Jean, Degond Marc, Delaby Henri, Delassus Victor, Delattre Pierre, Desprez Pierre, Devraigne Raymond; Dherbomez Jacques, Douchy Hubert, Duflot André.

Vendredi 4 Juillet, à 14 h. — MM. Dufour Gilbert, Dumetz Elio, Dupont Henri, Duprez Gérard ; Mlle Ehrart Jacqueline ; MM. Facq Louis Foulon Calixte, Flajollet Joseph, Friberg Jean, Garnier Maurice, Gheerbrant Hubert, Giraudin Jean ; Mlle Graux Eliane; MM. Gressier Robert, Hériport Gaston, Hermary Michel, Hocquet René, Lacherez Georges ; Mlles Lancelot Simone, Landsheere Marcelle ; MM. Lanvin Jacques, Laude Jean, Laygue André, Lebrun Pierre.

Samedi 5 Juillet, à 8 h. — MM. Leclaire Pierre, Leclercq René, Lefebvre Michel, Lens Pierre, Lesot Irénée, Letellier Roger, Liard Armand, Lourme Claude, Maenhaut Raymond, Maerten Pierre, Maes Albert, Malbranckx Paul ; Mlle Martin Thérèse ; MM. Menar François, Merlen Guy, Merlin Jean, Monnin Jean ; Mlle Monsigny Yvette ; MM. Perrard François, Petteul Joseph, Pottiez Michel, Pruvost Pierre, Rabache Roger.

Samedi 5 Juillet, à 14 h. — Mlle Renard Georgette, Retourne Jacqueline ; MM. Roussel Edmond, Salome Félix, Sinot Hugues, Thevenin Jean, Thiard Jean, Toison Guy, Verly André ; Mlle Warusfel Janine ; MM. Willot Jean, Bouvier Pierre ; Mlle Miroux Eliane ; M. Montaigne Philippe.

1re PARTIE (SÉRIE A PRIME)

Mercredi 2 Juillet, à 14 h. — Mlle Singer Marie ; M. Sion Pierre; Mlles Spriet Yvette, Sutils Nelly, Swynghedauw Jacqueline; MM. Tellier Francis, Thieffry Jacques, Thiry Robert, Thomas Marcel, Tomat Jean, Toulemonde Jean, Touzart Pierre ; Mlles Vanderbecq Simone, Van Welden Monique ; MM. Vasseur Jean, Vermesse Paul ; Mlle Vienne Françoise; M. Vigier Jean-Pierre ; Mlle Vilette Henriette ; MM. Vilette Laurent, Vincent Robert ; Mlles Vittrant Andrée, Willot Janine, Moutier Jacqueline ; MM. Arquembourg Max, Auriault Gaston, Bailly Guy ; Mlles Barrat Micheline, Battarel Geneviève ; MM. Besson Pierre, Bertein Henri, Beyaert Jean, Bocquet Jacques.

Jeudi 3 Juillet, à 8 h. — Mlle Boutillier Agnès ; M. Brandicourt Gérard ; Mlle Buguin Madeleine ; MM. Caffier Jean, Caffier Paul, Cafler Pierre, Cantiniaux Daniel ; Mlle Carlier Jacqueline ; MM. Castel Roger, Cellese Michel ; Mlle Cloque Christiane ; MM. Coindat Albert, Collin Jean ; Mlle Condamin Paule, M. Coudre Pierre ; Mlle Cripia Eliane; MM. Dailliez A., Dautremepis P.; De Broutelles Roger ; Mlle Declety Micheline ; MM. Defouilloy Albert, Defrance Jean, De Gubernatis Abel, Dehon Jean, Delattre Charles ; Mlles Delattre Micheline, Delevacque Elisabeth, de l'Hamaide Marthe ; M. Delmas Georges ; Mlles Delpouve Camille, Delrue Jeanne, Delva Monique, Delvalle Angèle.

Jeudi 3 Juillet, à 14 h. — Mlle Demailly Janine ; MM. de Rocquigny du Fayel Jacques, Desmarez Michel, Dion René, Doisy Daniel, Doremus André ; Mlle Drancourt Simone ; MM. Dubois Olivier, Dumon Gervais, Dumont Emile, Dumont Roger ; Mlle Duputich Simone; MM. Evard Pierre, Falet René, Fleury Didier, Fleury-Mahieux Lucien ; Mlle Foucault Lucienne ; MM. Fournier Bernard, François André ; Mlle Geerssen Jeannine ; MM. Gillard Raymond, Gillet Marc ; Mlle Giron Madeleine ; M. Goolen Michel ; Mlle Gossart Elisabeth; MM. Goubet Jacques, Gousset Henri ; Mlle Grigny Claire ; M. Guéant Robert ; Mlle Havet Francine ; MM. Hennebois Pierre, Hermant Pierre, Hugoo Pierre.

Vendredi 4 Juillet, à 8 h. — MM. Izambert Jean, Kolski Casimir; Mlle Lacroix Suzanne ; MM. Lajeunesse Germaine, Lamps Paul, Laty Michel; Mlles Laurent Marie-Thérèse, Lebigre Janine, Lecouf Simone ; MM. Lecoutre André, Lefebvre Jean; Mlle Legal Jeanne ; MM. Leroy Henri, Leroy Marcel ; Mlle Leviez Eliane ; MM. Lionne Bernard, Lissac Guy ; Mlles Lourdel Marie-Louise, Manoditta Rolande ; MM. Maquet Emile Marien Emile, Martel Daniel, Masclef Jean, Mazingarbe Elie ; Mlles Michel Myrtille, Michelat Monique ; MM. Miquel Roger, Mordacq Ernest, Mullier Jacques, Mulot Paul ; Mlles Noyelle Olga, Pagel Madeleine, Pavy Marie-Louise.

Vendredi 4 Juillet, à 14 h. — MM. Penet Michel, Piet Georges, Plonquet Christian ; Mlle Poirrier Renée ; MM. Polle Michel, Potvin Albert ; Mlles Pruvost Henriette, Robin Alice Roger Anne-Marie, Seiliez Marie-Louise ; MM. Sénéchal Albert ; Mlle Sevrette Marcelle ; M. Tailly Claude ; Mlles Thery Marie-Louise, Thery Renée ; MM. Thevenoux Jean, Thillez Jean, Tierny Christian ; Mlles Tilloy Anne-Marie, Toison Marie, Vacher Odette, Vanthournout Anne-Marie, Vasseur Anne-Marie ; MM. Wambergue Christian, Warot Jacques, Wattebled Robert, Wattel René, Wurmser Michel ; Mlle Decamp Huguette.

1re PARTIE (A, A Prime B)

Centre d'écrit : Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque.

Les candidats dont les noms suivent, admis à subir les épreuves orales sont invités à se présenter aux jours et heures ci-après :

CENTRE DE BOULOGNE-SUR-MER. — **Collège de garçons. — Lundi 7 juillet, à 8 heures.** — MM. Bodin Gabriel, Chevalier Emile, Cuvillier Henri, Cuvillier Jacques, Delaby Jean-Baptiste, Delattre Jean, Decourt Pierre, Delliaux Léon, Deloziere Jean, Fleischmann Bernard, Fourrier Fortuné, Jaladis Michel, Lelièvre Ed., Mlle Mahieu Godeleine, MM.Mionnat Claude, Paris René, Mlles Pruvot Suzanne ; Beaurain Madeleine, Boulduduc Yolande.

Lundi 7 juillet, à 14 h. — MM. Cartier Etienne, Decluse Roger, Fossette Michel, Mlle Juillien Madeleine, M. Lemal Robert ; Mlles Carreaux Renée, Dambremont Suzanne, Kerleau Marcelle, MM. Le Derf Georges, Lemaire Jacques, Lory Roger, Mlle Maréchal Huguette, M. Minet Raymond, Mlle Nouard Jacqueline, M. Raoult Jean, Mlles Sance Eveline, Thiaux Jeannnie, Thiery Denise, M. Vendrome Michel.

CENTRE DE CALAIS. — **Collège Mixte. — Lundi 7 juillet, à 8 h.** — Mlle Beghin Paulette, M. Deguines Claude, Mlles Lemaître Louise, Leullot Madeleine, Merlen Viviane, Michel Adrienne, M. Weinbreck Jean, Mlle Williot Marie-Thérèse, M. Busch Gustave.

Lundi 7 juillet, à 14 h. — Mlles Charles Marguerite, Dayet Monique, Heer Denise, MM. Rémy Roger, Beaussart Marc, Mlles Browaeys Annie, Daquin Aline, M. Delèglise Gilbert, Mlle Vanhems Michelle.

CENTRE DE DUNKERQUE. — **Collège mixte. — Vendredi 4 juillet, à 8 heures.** — MM. Deconinck Jean, Desoutter Jean, Goudeillier Gilbert, Vanvelemaher Jacques, Andriès Jean, Bassez Pierre, Mlle Beckant Andrée, MM. Berton Pierre, Cazeel André, Crapet Henri, Damie Louis.

Vendredi 4 juillet, à 14 heures. — MM. Dehaene Roger, Dehoupe Claude Kerros Armand, Playe Roger, Terrier Jeln, Vitse Joseph. Caenen Jean-Marie, Deblonde Roger, Duval Paul, Tacquet Raymond, Willeman Roger.

1re PARTIE (Série B)

Centres d'écrit de Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Arras, Béthune, St-Omer, St-Pol.

Les candidats dont les noms suivent admis à subir les épreuves orales sont invités à se présenter aux jours et heures ci-après à l'Institut de Physique, 50, rue Gauthier-de-Châtillon, à Lille.

Lundi 30 juin, à 8 heures. — Mlles Afchain Monique, Alphonse Irène, Andrieu Jacqueline, Barbieux Gilberte, M. Barbry André, Mlles Beard Josette, Betzel Marie, Bled Godeleine, M. Bondue Roger, Mlles Bouckaert Marie-Luise, Bounhoure Marie-L., MM. Bourdelet Lucien, Broutin Marcel, Brunelle Jean, Mlles Brunlaux Denise, Buttez Marcelle, M. Cappe Louis, Mlles Carton Marie-Thérèse., Caus Lucie, Chrétien Edith.

Lundi 30 juin, à 14 heures. — MM. Cloet Jean, Combaux Jean, Corbinau Georges, Cousin Maurice, Mlle de Broeta Yvette, MM. Decottignies Pierre, Defrance Gérard, Dehondt Pierre, Mlle Delalleau Renée, MM. Demeurisse Marcel, Descamps Gervais, Descampe Jean-Marie, Mlle Descarpentries Renée, M. Desprez Albert, Mlle Desprez Thérèse, MM. Desrousseaux Guy, Desurmont André, Mlle Devos Solange, M. Didier Paul, Dordain André.

Mardi 1er juillet, à 8 h. — M. Dordain Jean, Mlle Drubaix Thérèse, MM. Dubois Gaston, Ducrocq Roger, Mlle Duflos Christiane, MM. Dumez Marcel, Dumoulin Maurice, Dupret André, Dutilleul Etienne, Fenain Maurice, Fritz André, Galliez Jean, Mlle Guichon Ginette, M. Harbonnier Aidré, Mlle Hennion Christiane, M. Hennion Pierre, Mlles Herlem Françoise, Hermans Jeannette, Herreman Jeanne, Huber Lily.

Mardi 1er juillet, à 14 h. — Mlle Kesteloot Renée, M. Kok Hans, Mlle Kretzschmar Claudine, Lagache André, Lancelle René, Mlle Leclercq Françoise, MM. Lecuyer Pierre, Leduc Gérard, Mlles Lefebvre Jeannine, Leforêt Madeleine, MM. Legrand Laurent, Lemaire Jacques, Mlle Repain Jacqueline, MM. Lepelletier Michel, Leroy André, Mlles Leroy Geneviève, Leroy Paule, Lisambert Jacqueline, MM. Logie Gabriel, Logier Paul.

Mercredi 2 juillet, à 8 . — Mlle Longcamp Régine, Losse Alois, Manesse Gabriel, Manouvrier André, Marin Pierre, Mlles Martins Solange, Mas Simone, M. Mechet Bernard, Mlles Mercier Francine, Mezere Gilberte, M. Millon Paul, Mlles Molty Suzane, Monpetit Suzanne, Peau Marie-Louise, M. Poullain Jacques, Queniart Roger, Quivy Jean-Marie, Renier Claude, Robitaille Jean-Marie, Rolland Frédéric.

Mercredi 2 juillet, à 14 h. — Mlles Routier Thérèse, Rupp Marie-Antoinette, MM. Simono Alfred, Tack André, Teneur René, Mlles Theodat Louise, Thibaut Georg., Tyberghien Yves, Vaissière Aimé, Vandaele Robert, Vandervaere Edmond, Mlle Van Elslande Yvonne, MM. Vanhille René, Vanraspenbusch Gilbert, Vasseur Jean, Verbrugge Paul, Mlle Vercouttre Marthe, MM. Verdavaine Francis, Verkindt Emile, Verplanken René.

Jeudi 3 juillet, à 8 h. — Versmee Gaston, Wattiez rFancis, Mlle Werquin Yvette, Windal Pierre, M. Allary Lyonel, Mlle Anthyme J., MM. Baker Douglas, Banti Max, Begne Jean, Billet Abel, Biset Alfred, Mlle Blot Henriette, M. Bodel Robert, Mlle Botte André, MM. Brasme Julien, Bray Jacques, Brunelle Luc., Mlle Bruyere Rose, M. Cabotse Jean, Mlle Cambien Huguette.

Jeudi 3 juillet, à 14 h. — M. Campion Jean, Mlle Capron Ginette, MM. Carré Jean, Caruchet Marcel, Mlle Cellier Geneviève, M. Chevalier Lucien, Mlles Chotard Suzanne, Collet Renée, MM. Coquide Augustin, Cuvillier Pfhilippe, Daquin René, Daumeries Jean, Mlles Decroix Charlette, Delannoy Marie-Thérèse, Delomelle Jeannine, M. Demory Christian, Mlles Denoyelle Alice, Deswarte Berthe, M. Dhenin Robert, Mlle Douchet Marie.

Vendredi 4 juillet, à 8 h. — Mlle Douphy Geneviève, MM. Dumarquez André, Dutailly Robert, Fache Etienne, Mlle Falla Yvette, M. Faure Maurice, Mlle François Andrée, M. Fromont Jacques, Mlle Galgani Yvonne, M. Gaucheler Jean, Mlle Gillet Jacqueline, M. Gosse Ernest, Mlles Gressant Christiane, Guerlilot Gisèle, Gundelwein Geneviève, Hartz Madeleine, MM. Hazebrouck Jean, Hourdin Jean, Mlles Huchez Renée, Hugot Denise.

Vendredi 4 juillet, à 14 h. — MM. Jacquesson Marcel, Kalinowski Michel, Mlles Keyfyser Françoise, Langot Denise, M. Larousserie Jean, Mlles Lecat Christiane, Lecaux Suzanne, M. Leclercq Lucien, Mlles Lecœuche Monique, Leger Léone, M. Legrand Robert, Mlle Leleu Geneviève, MM. Lemoine Roger, Leroy René, Lesbros Simon, Mlles Lescouet Georgette, Letot Ginette, MM. Linard Robert, Loiseau Robert, Mlles Lœillet Christiane, Macquet Denise.

Samedi 5 juillet, à 8 h. — MM. Mazeaux Roger, Malot Jean, Mas Henri, Mlle Mas Yvette, M. Masson Eugène, Mlles Meaux Claudette, Mercier Andrée, Meyer Christiane, MM. Milquet Roger, Mirouze Raoul, Mlles Mouraux Suzanne, Nicoto Julia, MM. Parisot Hubert, Passebecq André, Petithomme Jacques, Mlle Pezzi Rose.

Samedi 5 juillet, à 14 h. — Mlles Piat Maryvonne, Piquet Paulette, M. Puffet Jean, Mlles Rieux Jacqueline, Roger Odette, Satizelle Marie-Louise, M.Seogneur René, Mlles Senez Suzanne, Tabary Odette, Tourret Jeanne, Vagniez Julie, Vanesse Georgette, Vanhée Denise,Venet Jacqueline, MM. Verhaeghe Raymond, Vieville Henri.

2e PARTIE (Mathématiques)

Centres d'écrit de Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Arras, Béthune, Saint-Omer, Saint-Pol.

Les candidats dont les noms suivent, admis à subir les épreuves orales sont invités à